

RÉUNION DU 3 JUILLET 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix sept, le lundi 3 juillet à 20 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 28 juin par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, MM. François BONNECHERE, Daniel GIRAULT, Mmes Florence MESSIO, Félicie ANDRIEU, Hélène FABRER, M. Jean-Baptiste CARON, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, M. Gérard ADT.

Étaient absents excusés :

MM Vadim VAN KERCKHOVE et Richard MONNEHAY, Mme Dominique CROGNIER.
M. Richard MONNEHAY a donné pouvoir à M. Daniel GIRAULT

Le Conseil Municipal a désigné Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.

Compte rendu affiché le 07 juillet 2017.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- L'acte de vente du lot 2 des trois terrains à bâtir mis en vente par la commune a été signé le 22 juin.
- Les missions d'aide sociale du SIVOM de Boves devraient prendre fin au premier janvier 2018. Mais le Président du SIVOM estime que la compétence perdurera au delà car il n'est pas du tout certain que tout le personnel titulaire aura trouvé un nouveau poste dans une autre collectivité. L'existence du SIVOM serait donc prolongée d'autant.
- Les subventions demandées pour le parking ont été définitivement obtenues: 3740,05 € (35%) ont été accordés par l'Etat (DETR) et 3205,75 € (30%) ont été accordés par le Département de la Somme (amendes de police). Contact a été pris avec l'entreprise STAG pour leur programmation, si possible pendant une période de congés scolaires.
- La subvention demandée pour changer la porte de la Mairie a été accordée par Monsieur Romain Joron. Contact a été pris avec l'entreprise FLAMAND pour programmer ces travaux.
- Les subventions accordées pour le remplacement de la chaudière de la cantine-garderie ont été perçues: 4453,22 € de l'Etat au titre de la DETR et 3181,00 € du Département de la Somme.
- Une consultation des financeurs susceptibles de participer au financement des travaux de la salle des fêtes est en cours (Etat, Région, Département, ADEME, Amiens-Métropole). Les réponses sont attendues.
- Des dégâts ont été constatés sur la chaussée rue de Loeuilly suite à la sortie de grumes: un courrier de protestation a été adressé à la Coopérative forestière qui semble prête à indemniser la commune.
- Le conseil d'école a décidé de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.
- La commune devrait percevoir exceptionnellement 13165 euros d'un reliquat du produit de la TADEM.
- Dans le cadre du contentieux relatif à la rue d'Oresmaux, l'affaire a été renvoyée à l'audience de mise en état du 7 septembre 2017.
- Les premiers marchés de la centrale d'achats ont été notifiés.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

2017-36. REALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA RECEPTION INTERNET

Monsieur le Maire invite Jean-Baptiste CARON à présenter les travaux envisagés prochainement.

Dans le cadre du plan national "France très haut débit" (qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022), notre commune va bénéficier d'une amélioration des services liés à Internet.

Cette amélioration va se traduire par une augmentation du débit chez les abonnés, ce qui permettra à ces derniers de bénéficier des nouveaux usages Internet (vidéo HD, multi-TV, streaming...)

Concrètement, le débit Internet moyen à Rumigny est aujourd'hui d'environ 6 Mbits/s (technologie ADSL). Après la montée en débit, les abonnés pourront avoir entre 30 et 50 Mbits/s (technologie VDSL).

Il ne s'agit pas encore de la fibre optique chez l'abonné mais d'une solution intermédiaire qui consiste à conserver la ligne télécom de l'abonné tout en réduisant sa distance jusqu'au "central".

Des travaux sont nécessaires pour ce projet. Ils consistent à :

- poser une armoire technique rue de St-Sauflieu
- raccorder électriquement cette armoire au réseau ERDF
- tirer un câble optique entre le NRA actuel (Nœud de Raccordement d'Abonnés) de Saint-Sauflieu et cette armoire

L'opérateur Orange pilote et prend en charge ces travaux qui seront réalisés par l'entreprise Circet.

Une fois ces travaux terminés, les opérateurs pourront installer dans l'armoire technique leur équipements (DSLAM) et peu de temps après, ce sera l'ouverture à la commercialisation des services.

La livraison des premières offres est prévue pour novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'engage à tenir informée la population de l'avancement des travaux.

2017-37. PRISE DE FONCTIONS DE MADAME CHRISTELE BELVAL – HORAIRES - FORMATIONS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Christèle BELVAL a pris ses fonctions le 9 mai 2017 pour un contrat de 20 heures hebdomadaires, à partir du lundi 24 juillet 2017.

Il a fixé, en accord avec elle, ses horaires de travail ainsi qu'il suit :

- lundi : 13h - 17h (4 heures)
- mardi : 13h - 19h30 (6 heures 30)
- vendredi : 10h – 12h et 13h – 19h30 (8 heures 30)

Soit un total de 19 heures, l'heure restante devant alimenter un compte pour lui permettre de participer aux réunions de Conseil Municipal. Ces horaires pourront être ajustés en tant que de besoin.

Madame BELVAL suivra des formations. Une formation de « prise de fonction secrétaire de mairie de commune rurale » est notamment programmée sur 10 jours entre le 7 septembre et le 9 novembre. Ses horaires devront donc être aménagés pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces conditions.

2017-38. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – REVISION DU SCHEMA COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le zonage d'assainissement de notre commune a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2000. Il entérine le principe d'un assainissement collectif pour la majorité des 221 immeubles, à l'exception de 2 écarts (3 maisons isolées).

Les services techniques ont estimé en 2014 que ce sont 248 branchements qui seraient aujourd'hui nécessaires. Le coût de construction du réseau serait de l'ordre de 3 360 000 € HT auquel il faudrait ajouter celui d'une station d'épuration commune à Hébecourt, Rumigny et Saint Sauflieu, soit 4 300 000 € HT.

A l'issue de la campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif de 2013-2014 par les services d'Amiens Métropole, 58% des installations de Rumigny visitées ont été classées non acceptables, 33% acceptables mais avec des imperfections et 9% acceptables. Cette situation a évolué depuis, de nombreux propriétaires ayant fait des travaux.

Les services techniques ont estimé en 2016 que le coût des travaux pour notre commune serait à réactualiser à 4 100 000 € HT, la part de la station d'épuration nous concernant étant incluse. Le prix du mètre cube d'eau passerait de 2,18 € à 3,15 €. Ils ont estimé que si Amiens Métropole réalisait les mêmes travaux pour les 12 communes actuellement en assainissement non collectif, cela coûterait 30,6 millions d'euros et entraînerait une augmentation du prix de l'assainissement de 15% par an pendant les 6 années de travaux.

Ils ont présenté aux élus une variante séduisante consistant à regrouper des groupes de maisons qui ne disposent pas d'assainissement individuel conforme et d'équiper ce groupe de micro stations. Les élus d'Amiens Métropole ont manifesté leurs craintes d'une hausse excessive du prix de l'eau pour l'ensemble des abonnés, et ont souhaité que cette variante soit étudiée.

Les services techniques ont étudié cette variante puis ont présenté à la commission « travaux » en octobre 2016 un plan de la commune sur lequel figurent 7 secteurs susceptibles d'être équipés d'un collecteur et d'une micro station en domaine public, et correspondant à la desserte des habitations non conformes ou non contrôlées, hors zones pavillonnaires où l'on considère que l'assainissement individuel est systématiquement réalisable.

Ils ont présenté à la commission « travaux » le 3 mai dernier un exemple étudié sur une des zones (rue de Sains). Il porte sur 8 maisons, dont 4 était non conformes en 2016. Le coût du projet serait de 150 000 € HT. Il faut compter 10 000 € d'entretien annuel.

Entre temps, 3 des 4 maisons non conformes sur ces 8 maisons sont devenues conformes, suite à des travaux effectués par les propriétaires. Et la situation devrait évoluer de façon similaire sur les autres secteurs.

Au vu de ces éléments qui remettent en cause la logique de 2000, le Conseil Municipal doit prendre position sur le fait de rester sur un zonage collectif ou d'adopter un zonage non collectif sur tout ou partie de la commune.

Monsieur le Maire précise que Madame OUADI, responsable du service des eaux à Amiens Métropole, lui a confirmé qu'Amiens Métropole prendrait en charge les frais correspondants.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte que les études et le contexte conduisent à considérer qu'il faudrait faire évoluer notre zonage vers 100% d'assainissement non collectif.

- De solliciter d'Amiens Métropole la préparation du dossier et de la procédure qui permettra au Conseil Municipal de prendre une décision.

- De solliciter d'Amiens Métropole la prise en charge des frais correspondants.

N°36
DE

2017-39. DEGATS DE LA TEMPETE – INDEMNISATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'indemnisation accordée par notre assureur GAN de la somme de 3182,08 € (franchise déduite) pour les dégâts constatés sur la toiture de l'église après la tempête du 12 janvier dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette indemnisation d'un montant de 3182,08 €.

2017-40. SYNDICAT SCOLAIRE – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il vient de recevoir (le 28 juin) un projet de modification des statuts du syndicat scolaire.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce projet.

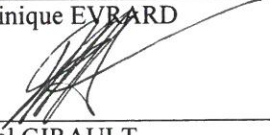
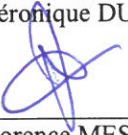
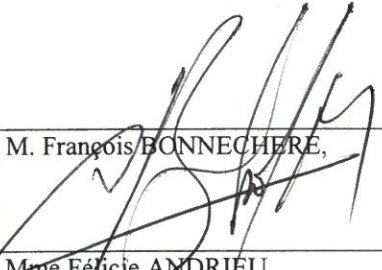
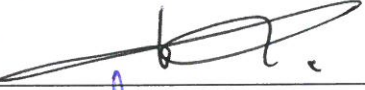
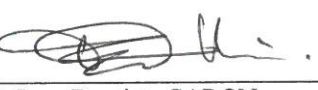
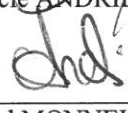
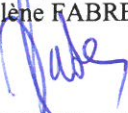
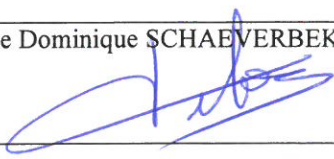
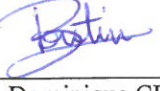
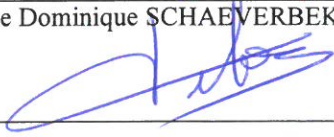
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rejeter ce projet.

FIXATION DE DATES DE COMMISSIONS

La commission « communication » se réunira le lundi 10 juillet à 18h00 pour la préparation du journal communal numéro 13.

La commission « vie au village » se réunira le mardi 11 juillet à 18h00 pour la préparation des 13 et 14 juillet.

Emargement des membres présents à la séance :

M. Dominique EYBARD 	Mme Véronique DUQUESNE 	M. François BONNECHÈRE 
M. Daniel GIRAULT 	Mme Florence MESSIO 	Mme Félicie ANDRIEU 
Mme Hélène FABRER 	M. Jean-Baptiste CARON 	M. Richard MONNEHAY 
M. Vadim VAN KERCKHOVE 	Mme Marie-Claude BOUTIN 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
M. Gérard ADT 	Mme Dominique CROGNIER 